

Demande de prestations

Indemnité spéciale de licenciement et indemnité de préavis pour inaptitude suite à maladie

professionnelle ou accident de travail

CCN des Entreprises artisanales de la boulangerie et boulangerie pâtisserie [n° 3117]

Personnel cadre et non cadre FAPS

Pour toute question concernant la constitution de ce dossier, appelez-nous au : 0 972 672 222 (appel non surtaxé)

Retour du document : AG2R LA MONDIALE – TSA 37001 – 59071 ROUBAIX CEDEX 1
cg.capsud-prestationsprevoyance@ag2rlamondiale.fr

Entreprise

Nom et adresse de l'employeur : _____

N° de SIRET : _____

N° de contrat Prévoyance : _____ P

Personne à contacter : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Adresse de correspondance (si différente de l'adresse de l'employeur) : _____

Téléphone : _____

Salarié

Nom d'usage : _____

Nom de naissance : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Département de naissance : _____

Commune de naissance : _____

Pays de naissance : _____

N° de Sécurité sociale : _____

Date d'embauche dans le fonds de commerce : _____

Date de licenciement : _____

Ancienneté : _____ ans _____ mois _____ jours

Catégorie d'emploi

☐ Cadre ☐ Non cadre

Indemnité de licenciement

Le salaire à prendre en considération pour le calcul de l'indemnité de licenciement est :

- le douzième de la rémunération des douze derniers mois précédant le licenciement ;
- ou selon la formule la plus avantageuse pour l'intéressé, le tiers des trois derniers mois, étant entendu que, dans ce cas, toute prime ou gratification de caractère annuel ou exceptionnel qui aurait été versée au salarié pendant cette période, ne serait prise en compte que prorata temporis.

Cette indemnité de licenciement ne se cumule pas avec toute autre indemnité de même nature.

Montant du salaire à prendre en compte : _____ €

Montant de l'indemnité à rembourser :

– A/ Jusqu'à 10 ans d'ancienneté 1/4 de mois par année d'ancienneté : _____ €

– B/ Au-delà de 10 ans d'ancienneté 1/5 + 2/15, ce qui correspond à 1/3 de mois par année d'ancienneté :

_____ €

– Total (A + B) x 2 = _____ 0,00 €

Indemnité de préavis

– C/ Montant de l'indemnité à rembourser : _____ €

– D/ Montant du règlement AG2R Prévoyance avec charges patronales (c x 1,52) : _____ €

Justificatifs à produire

- Relevé d'identité bancaire (RIB) de votre fonds de commerce.
- Document de la Sécurité sociale reconnaissant la maladie professionnelle.
- Fiche médicale précisant que l'inaptitude résulte de la maladie professionnelle ou de l'accident du travail.
- Attestation sur l'honneur figurant ci-dessous à faire compléter par le salarié licencié.
- Photocopie de la feuille de paie précisant le montant de l'indemnité de licenciement et de l'indemnité compensatrice de préavis.
- Photocopie du reçu pour solde de tout compte dûment signé par le salarié.
- Photocopie de la lettre de licenciement.

Important

Suite à l'examen du dossier, des pièces ou des renseignements pourront vous être demandés.

Attestation sur l'honneur à remplir impérativement

À compléter par le(la) salarié(e) licencié(e)

Je soussigné, M. _____
certifie sur l'honneur que mon employeur,
M. _____
m'a versé la somme de _____ €,
représentant le montant de mon indemnité de licenciement et
de préavis.

Point d'attention

Les remboursements sont dus dans un délai
de 2 ans à compter de l'événement

Fait à : _____
Date
Cachet et signature de l'entreprise

Fait à : _____
Date
Pour valoir ce que de droit, signature du salarié